

QUOTIENT FAMILIAL

Trois grilles de quotient familial différentes coexistaient jusqu'à maintenant pour l'ensemble des activités scolaires, périscolaires et de loisirs la restauration scolaire et les centres de loisirs, les classes transplantées et les séjours vacances, et enfin les classes et les séjours au club accueil des bords de Marne.

Le conseil municipal le 17 décembre 2009 a décidé d'adopter une grille unique en huit tranches.

Tranches	Quotient Familial
A	jusqu'à 380,99 €
B	de 381,00 € à 545,99 €
C	de 546,00 € à 710,99 €
D	de 711,00 € à 875,99 €
E	de 876,00 € à 1 049,99 €
F	de 1 041,00 € à 1 205,99 €
G	de 1 206,00 € à 1 370,99 €
H	à partir de 1 3070,01 €

le quotient familial, identique à celui de la Caisse d'Allocations Familiales, est calculé ainsi :

$$\frac{\text{revenus annuels (avant abattements)} : 12}{\text{nombre de parts}}$$

Le tarif des séjours en classes transplantées est élaboré en fonction du coût réel.

Le taux d'effort de la famille oscille entre 10% et 50% de celui-ci.

Pour les autres séjours, le taux d'effort oscille entre 15% et 60% du coût réel.